



Société des musées québécois
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8
Tél. 514 987-3264 Téléc. 514 987-3379
musees.qc.ca info@smq.qc.ca

PRIX DE LA SMQ

APPEL DE CANDIDATURES 2012

Les Prix de la Société des musées québécois (SMQ) visent à reconnaître, stimuler et récompenser l'excellence de la pratique muséale au Québec. Ils mettent à l'honneur les réalisations de membres de la SMQ qui ont contribué, de façon significative, à l'avancement de la muséologie québécoise.

La SMQ décerne sept (7) prix en reconnaissance de la carrière exceptionnelle d'un de ses membres ou en vertu de l'excellence de travaux ou de projets exécutés dans le secteur muséal, et ce, dans les catégories suivantes :

- **Carrière**
- **Relève**
- **Excellence (trois groupes)**
- **Audiovisuel et multimédia Télé-Québec**
- **Publication**

Les candidats proposés pour tous les prix doivent être des membres actifs de la SMQ. L'évaluation des dossiers est faite par un comité de pairs.

Quelle que soit la catégorie, nous vous demandons de remplir le formulaire d'inscription et d'y annexer en **sept (7) exemplaires** tous les documents nécessaires à l'étude du dossier. Il est recommandé de joindre des documents d'appui (visuels ou autres) permettant une meilleure compréhension du dossier. Par ailleurs, veuillez prendre note que la SMQ ne retourne aucun dossier soumis pour ses prix d'excellence.

La prochaine remise des Prix SMQ aura lieu le 3 octobre 2012 dans le cadre du congrès annuel qui se déroulera à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. La SMQ communiquera avec les lauréats, au plus tard trois semaines avant la cérémonie.

Date limite de dépôt : 23 juin 2012

Prix de la Société des musées québécois (SMQ)

CATÉGORIES DE PRIX	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	DOCUMENTS REQUIS
<p>Prix Carrière</p> <p>Le lauréat ou la lauréate doit s'être distingué(e) par une contribution exceptionnelle au milieu muséal québécois.</p>	<p>Le candidat ou la candidate doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir une pratique muséale de vingt (20) ans et plus; • avoir contribué de façon significative et continue au développement de la muséologie québécoise. 	<p>Le dossier de présentation doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire d'inscription dûment rempli; • une copie du <i>curriculum vitae</i> exhaustif; • un document de présentation résumant les faits saillants de la carrière (5 pages maximum); • des documents d'appui (visuels ou autres), s'il y a lieu; • trois lettres d'appui à la candidature.
<p>Prix Relève</p> <p>Le lauréat ou la lauréate est un individu qui démontre des aptitudes exceptionnelles dans sa pratique professionnelle.</p>	<p>Le candidat ou la candidate doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir un maximum de sept (7) ans de pratique professionnelle en milieu muséal; • avoir un dossier de réalisations muséales qui témoigne d'une maîtrise exceptionnelle des connaissances requises dans l'exercice de la profession, d'un esprit d'initiative, d'innovation et de créativité et d'une utilisation efficace des ressources disponibles. 	<p>Le dossier de présentation doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire d'inscription dûment rempli; • une copie du <i>curriculum vitae</i>; • une page résumant un projet ou des réalisations marquantes de sa pratique professionnelle; • quatre pages maximum expliquant les raisons pour lesquelles la pratique professionnelle du/de la candidat(e) constitue un excellent exemple d'innovation et d'application de la théorie à la pratique; • des documents d'appui (visuels ou autres), s'il y a lieu.
<p>Prix Excellence</p> <p>Le lauréat ou la lauréate est un individu, un groupe d'individus ou une institution dont le projet muséal (recherche, gestion muséale, gestion des collections, expositions, éducation et action culturelle, etc.) se sera le plus distingué des autres productions présentées au cours de l'année.</p> <p>La SMQ décerne trois prix Excellence en fonction des catégories d'institutions muséales différentes définies dans ses règlements généraux.</p>	<p>La réalisation doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir été achevée entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012; • surpasser les normes habituelles de la pratique muséale; • avoir été conçue et réalisée principalement par un ou des Québécois; • témoigner d'un esprit d'initiative, d'innovation et de créativité et correspondre à une utilisation efficace des ressources disponibles. 	<p>Le dossier de présentation doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire d'inscription et une fiche technique dûment remplis; • une page résumant le projet; • quatre pages maximum expliquant en quoi le projet soumis constitue une réalisation remarquable. Le dossier doit mettre en évidence de quelle manière ce projet participe à l'avancement des connaissances ou permet une meilleure diffusion pour le bénéfice des clientèles muséales ou du grand public; • des documents d'appui (visuels ou autres), s'il y a lieu. <p>Si la candidature n'est pas présentée par une institution muséale, elle doit inclure une lettre d'autorisation émanant de l'institution concernée.</p>

CATÉGORIES DE PRIX	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	DOCUMENTS REQUIS
<p>Prix Audiovisuel et multimédia Télé-Québec</p> <p>Le lauréat ou la lauréate est un individu, un groupe d'individus ou une institution dont la production audiovisuelle ou multimédia conçue dans un contexte muséal (film, vidéo, spectacle multimédia, borne comprenant des jeux interactifs, cédérom, DVD, site Internet, exposition virtuelle) se sera le plus distinguée des autres productions présentées au cours de l'année.</p>	<p>La production doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir été achevée entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012; • surpasser les standards habituels de production audiovisuelle et multimédia appliqués au milieu muséal; • avoir été conçue et réalisée principalement par un ou des Québécois; • témoigner d'un esprit d'initiative, d'innovation et de créativité et correspondre à une utilisation efficace des ressources disponibles. 	<p>Le dossier de présentation doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire d'inscription et une fiche technique dûment remplis; • une page résumant le projet; • quatre pages maximum expliquant en quoi le projet soumis constitue une réalisation remarquable. Le dossier doit mettre en évidence de quelle manière cette réalisation participe à l'avancement des connaissances ou permet une meilleure diffusion pour le bénéfice des clientèles muséales ou du grand public; • des documents d'appui (visuels ou autres), s'il y a lieu. <p>La mise en candidature doit inclure une copie de la production (vidéo, cédérom, etc.) ou l'adresse URL dans le cas d'un site Internet. Pour les spectacles multimédias et les bornes interactives, il faut soumettre tout document (vidéo, DVD, cédérom) permettant d'évaluer la production.</p> <p>Si la candidature n'est pas présentée par une institution muséale, elle doit inclure une lettre d'autorisation émanant de l'institution concernée.</p>
<p>Prix Publication</p> <p>Le lauréat ou la lauréate est un individu, un groupe d'individus ou une institution dont l'édition d'une publication imprimée (catalogue, monographie, etc.) se sera distinguée des autres publications produites dans un contexte muséal, prioritairement du point de vue du contenu mais aussi du design (graphisme, qualité des images et mise en page).</p>	<p>La publication doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avoir été produite entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012; • avoir été conçue et réalisée principalement par un ou des Québécois; • témoigner d'un esprit d'initiative, d'innovation et de créativité et correspondre à une utilisation efficace des ressources disponibles. 	<p>Le dossier de présentation doit contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire d'inscription et une fiche technique dûment remplis; • le <i>curriculum vitae</i> du ou des auteurs; • une page résumant l'historique du projet avec une courte description de l'institution muséale et de ses partenaires; • quatre pages maximum expliquant en quoi la publication soumise constitue une réalisation remarquable. Le dossier doit mettre en évidence de quelle manière cette publication participe à l'avancement des connaissances ou permet une meilleure diffusion pour le bénéfice des clientèles muséales ou du grand public; • des documents d'appui (visuels ou autres), s'il y a lieu. <p>Si la candidature n'est pas présentée par une institution muséale, elle doit inclure une lettre d'autorisation émanant de l'institution concernée.</p>